

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 93.00.671.001.1 DU 22 MARS 1993

Instruments de pesage totalisateurs continus sur transporteur à bande WÖHWA modèle GCU45 (CLASSE 1)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 75-1202 DU 11 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE TOTALISATEURS CONTINUS SUR TRANSPORTEUR A BANDE.

FABRICANT

WÖHWA-WAAGENBAU, Josef Wöhrl, GmbH & Co., Postfach 7, 7114 Pfedelbach (Allemagne).

DEMANDEUR

Balances Ch. SCHWAB, 5, rue de l'Electricité, Z.I. Forlen Ouest, 67118 Geispolsheim.

CARACTERISTIQUES

Les instruments de pesage totalisateurs continus sur transporteur à bande WÖHWA modèle GCU45 sont des instruments à fonctionnement automatique destinés à mesurer, sans fractionnement systématique, la masse d'un produit en vrac placé sur une bande transporteuse dont le mouvement est ininterrompu. Ils sont constitués par :

- un transporteur à bande,
- une cellule de pesage comportant un récepteur de charge à une, deux ou quatre stations de rouleaux reliés par l'intermédiaire de leviers à une cellule de pesée gyroskopique WÖHWA type EDK 40/1 identique à celle équipant les dispositifs mesureurs de charge WÖHWA modèle GCU45 ayant fait l'objet de la décision n° 87.1.02.637.1.3 du 9 juillet 1987 (1),

- un dispositif transducteur de déplacement de la bande WÖHWA (tachymètre numérique) avec un dispositif de prise de mouvement de diamètre 280 mm ou un dispositif transducteur de déplacement de la bande WÖHWA (tachymètre numérique) avec un dispositif de prise de mouvement de diamètre 160 mm,

- un dispositif de totalisation WÖHWA Type GCU45 (coffret de table ou coffret encastrable) déterminant pour chaque tour de précession la quantité de matière déplacée sur la bande et additionnant les valeurs successives mesurées,

- les dispositifs indicateurs de totalisation suivants :

- dispositif indicateur de totalisation générale,
- dispositif indicateur partiel de totalisation,
- dispositif indicateur complémentaire de totalisation,
- dispositif indicateur de totalisation de contrôle,

- un dispositif de mise à zéro semi-automatique,

- un dispositif de contrôle de fonctionnement permettant de simuler un déplacement de la bande,

- les dispositifs annexes suivants :

- dispositif indicateur de charges instantanées,
- dispositif indicateur de débit,
- dispositif indicateur de vitesse de la bande,
- 4 fichiers (client, véhicule, matériel et destination).

Les caractéristiques métrologiques des instruments de pesage totalisateurs continus sur transporteur à bande WÖHWA modèle GCU45 sont conformes aux prescriptions des articles 13, 14 et 16 de l'arrêté du 28 juillet 1976 concernant les instruments de la classe 1.

(1) *Revue de Métrologie*, août 1987, page 851.

CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSTRUCTION

Les instruments de pesage totalisateurs continus sur transporteur à bande WÖHWA modèle GCU45 utilisés, même occasionnellement, à des fins intéressant la santé ou la sécurité publique ou à l'occasion des opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 sont munis de dispositifs de scellement interdisant toute modification de la longueur de pesage et tout accès aux éléments dont le réglage ou le démontage par l'utilisateur n'est pas prévu.

SCELLEMENTS

Les instruments de pesage totalisateurs continus sur transporteur à bande WÖHWA modèle GCU45 utilisés, même occasionnellement, à des fins intéressant la santé ou la sécurité publique ou à l'occasion des opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 sont munis des dispositifs de scellement suivants :

- au niveau du récepteur de charge,
- au niveau de la cellule de pesage,
- au niveau du dispositif transducteur de déplacement,
- au niveau du dispositif de totalisation.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Préalablement à leur installation, les plans d'installation des instruments de pesage totalisateurs continus sur transporteur à bande WÖHWA modèle GCU45 utilisés, même occasionnellement, à des fins intéressant la santé ou la sécurité publique ou à l'occasion des opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 doivent avoir fait l'objet d'une approbation ministérielle.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

A l'exception des instruments dont les plans d'installation ont fait l'objet d'une approbation ministérielle, les instruments de pesage totalisateurs continus sur transporteur à bande WÖHWA modèle GCU45 de la classe 1 ne peuvent pas être utilisés, même occasionnellement, à des fins intéressant la santé ou la sécurité publique ou pour l'une des opérations suivantes : transactions commerciales, détermination de rémunérations, répartition de produits financiers, de charges financières, de biens ou de marchandises, expertises judiciaires, opérations de mesurage

pouvant servir de base à des poursuites pénales ou à des décisions ou sanctions administratives, opérations fiscales, opérations de mesurage intéressant la santé, opérations de mesurage intéressant la sécurité des personnes, des animaux ou des biens, opérations de mesurage ayant pour objet de déterminer ou de vérifier des caractéristiques annoncées ou imposées (article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les instruments de pesage totalisateurs continus sur transporteur à bande WÖHWA modèle GCU45 sont munis d'une plaque d'identification fixée à l'arrière du dispositif de totalisation, sur laquelle sont portées les indications suivantes :

TOTALISATEUR CONTINU MODELE GCU45
N° _____ [1]

DECISION N° 93.00.671.001.1 du 22 mars 1993

Produit : _____

Totalisation minimale $d_0 =$ _____

Q_{max} _____ Q_{min} _____ $d_{td} =$ _____

Max _____ L = _____ m $v =$ _____ m/s

L'instrument doit être remis à zéro au moins toutes les trois heures.

Le contrôle du zéro doit durer au moins 2 tours.

INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" ne figure pas sur la plaque d'identification des instruments dont les plans d'installation ont fait l'objet d'une approbation ministérielle en application des prescriptions de l'article 66 de l'arrêté du 28 juillet 1976.

Outre la mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION", la plaque d'identification des instruments dispensés de la deuxième phase de la vérification primitive en application des prescriptions du paragraphe 63.2.6 de l'article 63 de l'arrêté du 28 juillet 1976 porte la mention supplémentaire suivante :

MASSE DU PRODUIT TOTALISEE NON GARANTIE PAR L'ETAT.

Ces mentions sont rappelées à proximité de chaque dispositif indicateur de totalisation.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Lors de la première phase de la vérification primitive des instruments de pesage totalisateurs

continus sur transporteur à bande WÖHWA modèle GCU45, des essais sont effectués sur l'instrument (cellule de pesage, dispositif transducteur de déplacement et dispositif de totalisation) non accouplé à son transporteur et réalisés à l'aide du dispositif simulateur de déplacement incorporé.

DEPOT DE MODELE

Notice descriptive, plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Alsace et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES

Photographies n^{os} 5929-1, 2 et 3.

Plans de scellement n^{os} 5929-4 et 5.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET



■ N° 5929-1

INSTRUMENTS DE PESAGE TOTALISATEURS CONTINUS SUR TRANSPORTEUR A BANDE WÖHWA GCU45

Coffret sur table



■ N° 5929-2

INSTRUMENTS DE PESAGE TOTALISATEURS CONTINUS SUR TRANSPORTEUR A BANDE WÖHWA GCU45

Coffret encastrable



■ N° 5929-3

INSTRUMENTS DE PESAGE TOTALISATEURS CONTINUS SUR TRANSPORTEUR A BANDE WÖHWA GCU45

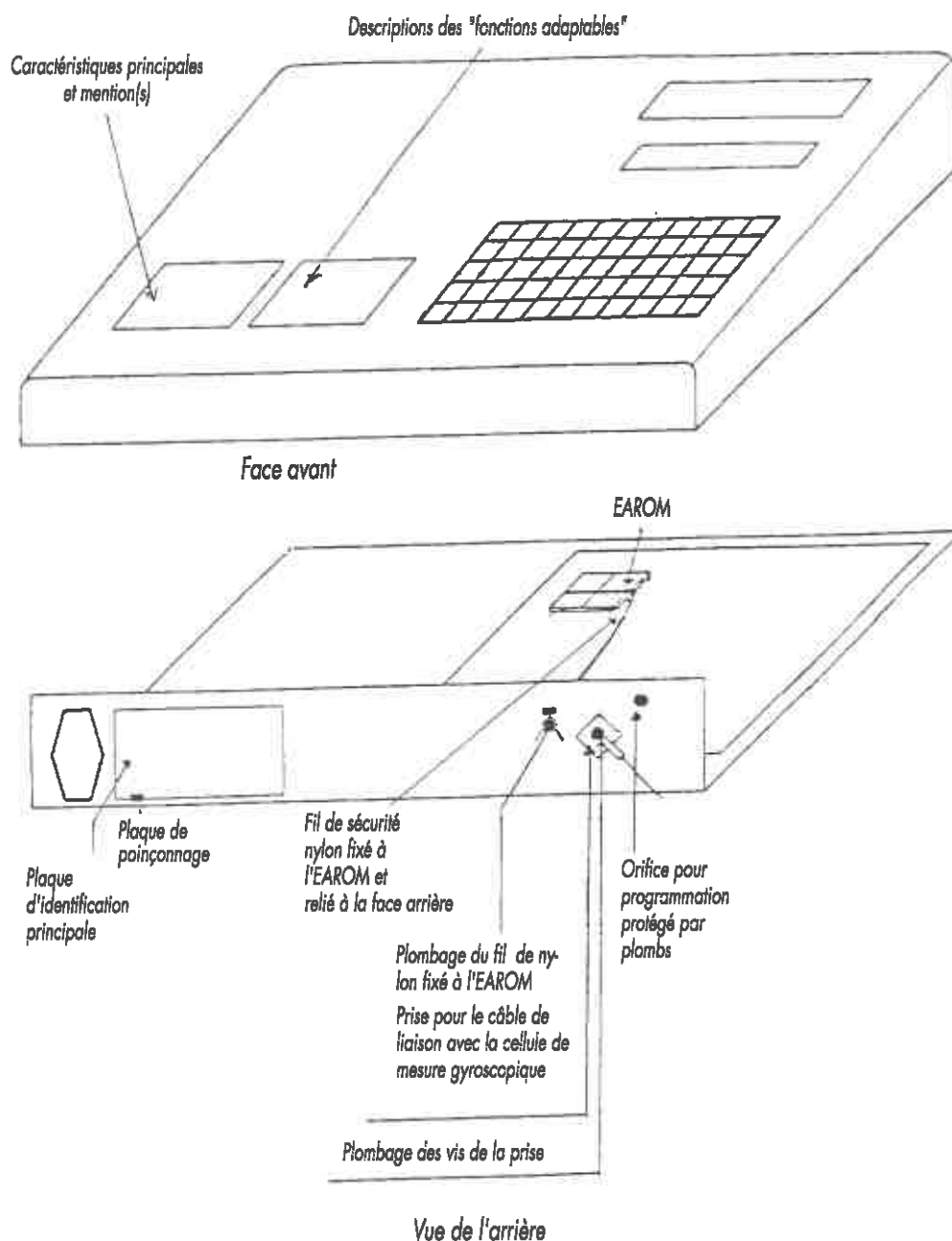




■ N° 5929-4

INSTRUMENTS DE PESAGE TOTALISATEURS CONTINUS SUR TRANSPORTEUR A BANDE WÖHWA GCU45

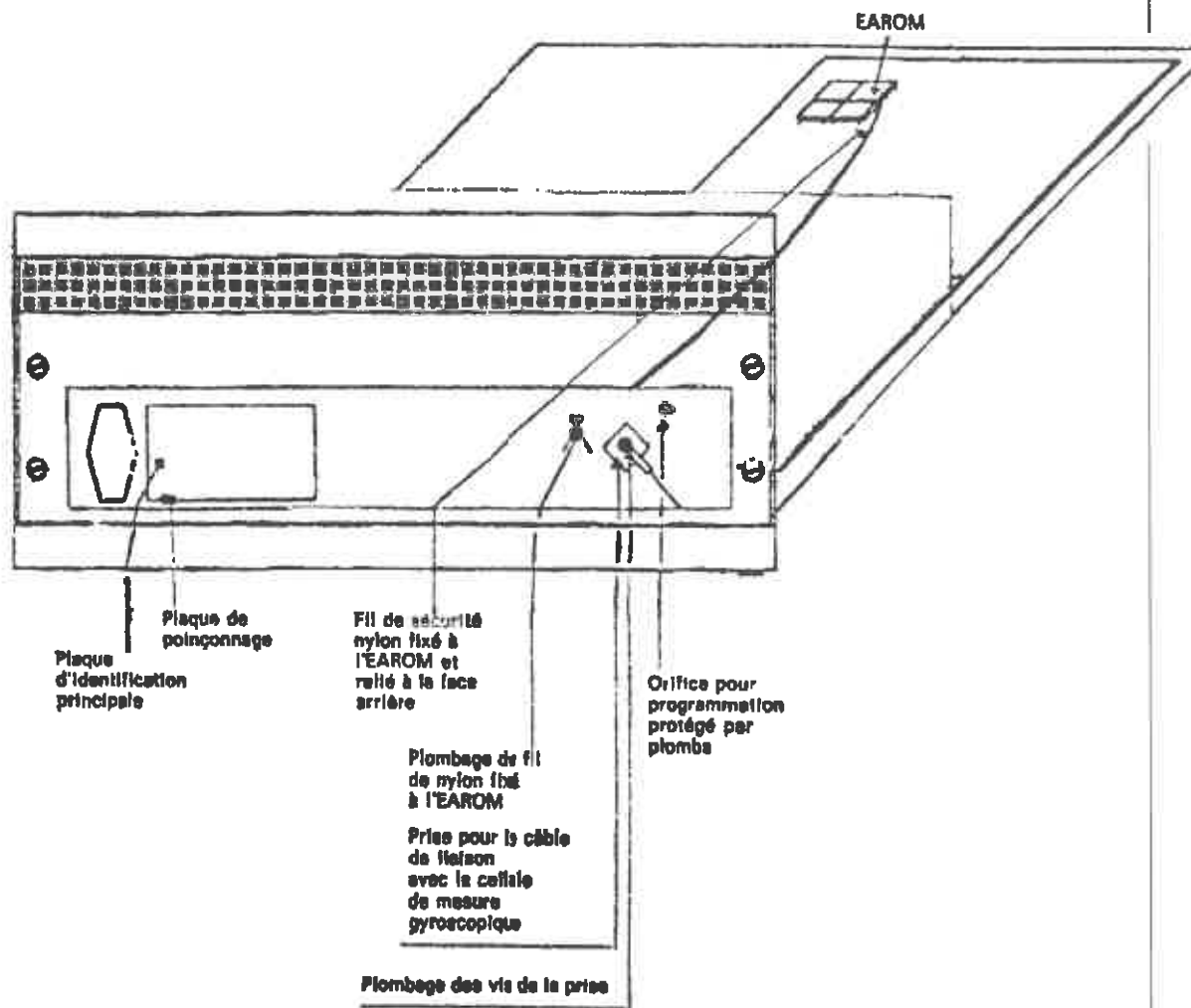
Plan de scellement (coffret de table)



■ N° 5929-5

INSTRUMENTS DE PESAGE TOTALISATEURS CONTINUS SUR TRANSPORTEUR A BANDE WÖHWA GCU45

Plan de scellement (coffret encastrable)



Vue de l'arrière